

Introduction

CULTURE, IDENTITÉS ET GENRE EN BRETAGNE

Arlette GAUTIER et Yvonne GUICHARD-CLAUDIC

« Le fait est que tout être humain est toujours singulièrement situé¹. »

À la lecture du titre du présent ouvrage, *Bretonnes ?*, on est tenté de pasticher le titre de l'ouvrage célèbre de Morvan Lebesque² : *Comment peut-on être Bretonne(s) ?* Le point d'interrogation, en particulier, interpelle et renvoie à une multiplicité de questionnements. Sur quelle base, à partir de quels critères se désigne-t-on ou est-on désignée comme bretonne ? Faut-il être née en Bretagne ? De parents bretons ? Résider sur ce territoire, y avoir habité ou avoir l'intention de s'y installer à nouveau ? Et qu'en est-il du fait de s'identifier plus ou moins fortement à cette région, à sa culture, son patrimoine, ses paysages, ses projets ? Que signifie le fait de se définir ou d'être définie comme Bretonne ? Dans le titre enfin, Bretonnes est au féminin pluriel. Parler des Bretonnes, c'est évoquer un ensemble de femmes à partir du prisme de l'appartenance à un territoire à forte identité culturelle, géographique, historique. C'est s'intéresser aux effets croisés de cette appartenance avec l'identité sexuée et ses interprétations sociales, ce que l'on appelle le genre. Nous allons nous attacher ici aux femmes bretonnes or en Bretagne, il est courant d'entendre souligner le rôle important des femmes dans la vie sociale ; certains parlent même d'une forme de toute-puissance féminine, le matriarcat breton³. Que nous apprennent les faits contemporains aussi bien que l'histoire ou la littérature à cet égard ? Peut-on réellement repérer des spécificités dans la façon dont les femmes bretonnes jouent ou ont joué leur partition au fil des époques ? À toutes ces questions, il n'y a pas de réponse simple car il s'agit d'articuler ici le système de genre, la culture et l'identité

1. BEAUVOIR S. de, *Le deuxième sexe*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1949, p. 12-13.

2. LEBESQUE M., *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Histoire immédiate », 1970.

3. AUDIBERT A., *Le matriarcat breton*, Paris, Presses universitaires de France, 1982 ; CARRER P., *Le matriarcat psychologique des Bretons*, Paris, Payot, 1983.

or chacun de ces termes ouvre sur de nouvelles interrogations. Quelles définitions de la culture, de l'identité et du genre allons-nous adopter et comment les faire fonctionner ensemble dans le cas précis que nous nous proposons d'étudier, celui des femmes bretonnes, qui ne peut d'ailleurs se comprendre qu'en relation avec celui des hommes bretons ?

Une question à l'articulation de trois concepts-clés

Le concept de culture

Arrêtons-nous d'abord sur la notion de culture. On désigne souvent sous ce terme les caractéristiques partagées par un groupe humain : un territoire, une langue, une histoire, des formes artistiques, culinaires, voire des traits morphologiques. Ainsi, pour Catherine Bertho, les collecteurs, les romanciers, les voyageurs ont formé une « âme de la province bâtie uniquement sur les traits extérieurs de la civilisation des mœurs (costumes, danses, musique, caractère, coutumes⁴) », participant ainsi à « l'invention de la Bretagne ». Il faut cependant se garder de figer une culture dans cette définition qui paraît aujourd'hui insuffisante alors que nombre de ces caractéristiques ont disparu sans que l'on considère pour autant que cette culture n'existe plus. Une culture ne se résume pas à un ensemble d'attributs objectifs. La langue, par exemple, constitue-t-elle une dimension nécessairement partagée par tous les membres d'une collectivité se réclamant de la même culture ? Si l'on en croit Pierre-Jean Simon⁵, l'examen de la réalité linguistique bretonne conduit à relativiser cette représentation de la coïncidence obligée entre une appartenance culturelle et la pratique d'une langue commune. D'une part, même dans les siècles passés, la langue bretonne n'était pas parlée sur la totalité du territoire breton, la subdivision entre Basse et Haute Bretagne renvoyant à la différence existant entre Bretagne bretonnante et Bretagne gallèse. D'autre part, si le breton constituait bien la langue maternelle et vernaculaire d'une grande partie des membres des classes populaires de la Basse Bretagne, il était concurrencé par le français auprès des élites car il s'agissait de la langue du pouvoir. La Bretagne ne vivait pas en vase clos, à l'abri de toute influence extérieure et il est vain de rechercher un âge d'or au cours duquel la culture bretonne aurait existé à l'état pur. On ne peut comprendre son évolution et celle de sa langue sans prendre en compte ses rapports avec les autres cultures avec lesquelles elle a été et est en contact.

4. BERTHO C., « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, n° 35, 1980, p. 45-62. SEGALIN M., « Cultures populaires en France : dynamiques et appropriations », 1993, p. 51-73, [www.erudit.org/livre/CEFAN/1993-1/000358co.pdf], consulté le 18 janvier 2015.

5. SIMON P.-J., *La bretonnité. Une ethnicité problématique*, Rennes, Terre des brumes/Presses universitaires de Rennes, 1999.

Jean-Loup Amselle insiste sur le fait qu'aucune culture n'existe à l'état pur ; c'est pourquoi la quête des origines constitue une entreprise plus mythique que scientifique tant la plupart des cultures sont le résultat de métissages culturels et constituent des réalités en décomposition-recomposition permanente⁶. Il en vient même à renoncer à la notion de métissage et à lui préférer celle de « branchements⁷ » afin d'écarter à la fois la notion de pureté initiale associée à l'idée de métissage et la biologisation qui en constitue parfois l'arrière-fond. La notion de branchement, qui est une métaphore empruntée à l'électricité et évoque la mise en relation des cultures, souligne le caractère ouvert de chacune d'elles.

Le concept d'identité

Identité et culture ont partie liée. L'une ne serait-elle pas le versant subjectif de l'autre ? Les choses ne sont pas simples car ni la culture ni l'identité ne constituent des réalités substantielles. En première approximation, l'identité, c'est ce qui permet de se définir, pour soi et par rapport aux autres. L'identité d'un individu est multidimensionnelle : identité sociale, culturelle, professionnelle... On peut l'approcher à travers les aspects les plus variés, du plus concret au plus abstrait : nom, âge, taille, poids, sexe, couleur de la peau, lieu de naissance et domiciliation mais aussi pratiques professionnelles, matrimoniales, langagières, vestimentaires... ou encore représentations, systèmes symboliques, aspirations, attentes, projets... Dans cette longue énumération, on trouve pêle-mêle des éléments personnels, d'autres qui relèvent de procédures d'attribution d'une identité légale, d'autres enfin qui permettent de positionner l'individu à l'intérieur de catégories socialement définies et légitimées (caractéristiques démographiques, professionnelles, ethniques...). Individuel et collectif s'entrelacent dans la définition de l'identité.

La présence de spécificités (culturelles, économiques, sociologiques ou encore de genre...) partagées par les membres d'un groupe conduit à s'interroger en termes d'identité collective. On entend souvent par là un ensemble de traits, pratiques sociales, représentations, empiriquement observables, qui apparaissent comme représentatives d'un groupe aux yeux d'autrui. Renaud Sainsaulieu⁸ parle même de « matrices communes de personnalité », permettant de prévoir les comportements dans les rapports sociaux. On rejoint ici la conception culturaliste, qui permet d'analyser

6. AMSELLE J.-L., *Logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot/Rivages, 1999 [1990] [2^e édition augmentée].

7. AMSELLE J.-L., *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion, 2001.

8. SAINSAULIEU R., *L'identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP, 1988 [3^e édition, 1^{re} édition, 1977], p. 302.

comment l'acteur réalise, avec plus ou moins de bonheur, les modèles qu'il a intériorisés, la socialisation étant censée avoir fourni les modèles culturels adéquats.

Mais raisonner uniquement en ces termes tend à évacuer l'acteur de la définition de son identité. Or l'identité n'est pas seulement héritée, sur fond d'appartenances collectives, elle est aussi construite. C'est pourquoi la notion d'identité collective, qui fixe l'identité dans un territoire ou dans une histoire (tous deux néanmoins nécessaires), dans une appartenance sécurisante (essentielle également) est porteuse du danger de réification (l'identité collective serait objectivée, considérée comme existant en soi, comme une « chose »). Or il n'y a pas nécessairement de contenu substantiel, homogène, d'éventuelles identités collectives. Peter Berger et Thomas Luckmann rappellent utilement que l'on peut éviter une telle réification, sans avoir recours au caractère unique de l'existence individuelle si l'on comprend la relation dialectique qui unit la production des individus par la société et la production de la société par les individus. Ainsi s'explique le fait que « les structures sociales historiques spécifiques engendrent des types d'identité, qui sont reconnaissables dans des cas individuels⁹ ». Pour eux, la construction identitaire est un processus à la fois individuel (l'identité comme façon personnelle de vivre son [ses] rôle[s]) et collectif (l'identité comme mode de reconnaissance commun aux membres d'un groupe).

Mais ces identités collectives s'inscrivent dans des contextes sociaux et historiques en constante mutation, et dépendent des formes d'appropriation ou de rejet mises en œuvre par les générations qui se succèdent; on se construit avec et/ou contre les modèles, valeurs et normes transmis, c'est pourquoi on peut suivre Claude Dubar quand il affirme :

« L'identité sociale n'est pas "transmise" par une génération à la suivante, elle est construite par chaque génération sur la base des catégories et des positions héritées de la génération précédente, mais aussi à travers les stratégies identitaires déployées dans les institutions que traversent les individus et qu'ils contribuent à transformer réellement¹⁰. »

Les stratégies identitaires, que l'on peut repérer en suivant les parcours de vie individuels, sont également repérables en termes collectifs. Il ne faut pas en effet perdre de vue la dimension collective, qui nous intéresse plus particulièrement ici. D'un côté, on ne peut réduire l'identité à sa dimension attributive : elle n'est pas reçue une fois pour toutes. D'un autre côté, elle ne se résume pas à des choix purement individuels, chacun étant libre de ses identifications. L'identité est certes variable, mais elle ne correspond tout de

9. BERGER P. et LUCKMANN T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986 [1^{re} édition, *The Social Construction of Reality*, 1966], p. 236.

10. DUBAR C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 128.

même pas au résultat d'élaborations purement fantasmatiques. Les identités présentent souvent une certaine stabilité.

Fredrik Barth a mis en évidence la nécessité de prendre en compte le contexte relationnel pour expliquer pourquoi, à tel moment, telle identité est affirmée, tandis qu'à un autre moment elle peut être refoulée¹¹. En analysant la façon dont les groupes organisent leurs échanges, on peut comprendre que l'important pour définir l'identité d'un groupe n'est pas de faire l'inventaire exhaustif de ses traits culturels distinctifs, mais de repérer ceux qui sont utilisés par le groupe pour affirmer et maintenir une distinction culturelle. L'identité peut alors être comprise comme un enjeu de luttes sociales. Au sein d'un État, par exemple, les groupes dominants sont en mesure de classer les autres groupes dans la catégorie des « groupes minoritaires », qui s'écartent d'une façon ou d'une autre de la référence dominante. Ce qui n'exclut bien sûr pas que les groupes minorisés tentent de « retourner le stigmate » et d'imposer une définition plus positive d'eux-mêmes. Pour reprendre l'exemple précédemment développé de la langue bretonne¹², tandis que de la fin du XIX^e siècle à la seconde moitié du XX^e siècle, le processus d'acculturation mis en œuvre par les autorités, scolaires notamment, conduit au discrédit attaché à la langue maternelle, considérée comme « arriérée », et génère honte des parents et rejet de la part d'enfants qui sont entre deux cultures, à partir des années 1970, on assiste à un retournement du stigmate. Des militants entendent revaloriser la langue bretonne, la débarrasser des stéréotypes d'archaïsme qui lui sont attachés, faire un travail de réappropriation. On est bien cependant là dans une forme « d'invention de la tradition » car la langue en question n'est plus tout à fait la même : d'orale, elle est devenue une langue écrite, énoncée avec un accent homogène et pratiquée par des néo-locuteurs, parfois éloignés de ceux dont elle était la langue maternelle et de travail ; certains peinent d'ailleurs à s'identifier à cette création linguistique.

Dans le cas breton, il faut rappeler que les Bretons ont participé en nombre aux « nouveaux mouvements sociaux », notamment régionalistes dans les années 1960-1970. Selon Pierre-Jean Simon d'ailleurs : « C'est le mouvement breton, s'appuyant sur la résistance multiséculaire passive des Bretons, qui a inventé la bretonnité¹³. » Martine Segalen évoque plutôt le

11. BARTH F., « Pathan Identity and its maintenance », in F. BARTH (dir.), *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Bergen-Oslo/Londres, Universitets Forlaget/George Allen & Unwin, 1969, p. 117-134.

12. LE COADIC R., *L'identité bretonne*, Rennes, Terres de brume/Presses universitaires de Rennes, 1998.

13. SIMON P. J., *op. cit.*, p. 195. Le mouvement breton, l'*emsav* (nom dérivé du verbe breton *en em sevel*, se [re]lever), qui désigne un ensemble informel d'organisations politiques, de syndicats, de groupes économiques ou d'associations culturelles, soucieux de préserver et de développer la spécificité de la Bretagne, en serait à sa quatrième réincarnation (*ibid.*, p. 142).

rôle des profonds changements économiques et sociaux dont la France a été le théâtre dans les années du second après-guerre, la déshérence de l'État, mais aussi la rurbanisation qui contribue à reconstituer un tissu humain fondé sur des liens d'appartenance et de sociabilité¹⁴. Toujours est-il que vingt ans plus tard, l'article 59 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982, « Des droits et libertés des régions », déclare que le conseil régional « a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ». Encore faut-il que cette identité existe... Deux modèles sont alors disponibles aux nouveaux dirigeants : celui du réinvestissement généalogique, peu utilisable alors que la Région Bretagne sans le département de la Loire Atlantique ne correspond pas à la Bretagne historique, ou celui de la dynamique identitaire. C'est ce dernier qui va être développé et se manifester par des politiques culturelles, notamment l'affichage du breton ou la création d'écomusées¹⁵. Ces politiques ont souvent également une vocation touristique, et donc économique, laquelle entrera en congruence avec le renouveau de certaines pratiques, comme le *fest noz*¹⁶.

L'identité bretonne, passerait alors, si l'on reprend la typologie de Manuel Castells¹⁷, d'une identité *résistante*, produite par les acteurs dévalorisés/stigmatisés qui créent des communautés pour résister, à une identité *légitimante*, introduite par les institutions régionales afin d'étendre leur pouvoir et rationaliser leur domination sur les acteurs sociaux. Elle ne serait pas devenue une identité *projet*, qui permet aux acteurs de construire « une nouvelle identité qui redéfinit leur position dans la société et... de transformer l'ensemble de la structure sociale¹⁸ ». Il faut souligner que selon cet auteur l'identité « projet » naît de la résistance communautaire, bien que celle-ci puisse aussi se replier sur la communauté et devenir mortifère.

Le concept de genre

Le troisième concept qui servira de fondement à la réflexion développée dans cet ouvrage est celui de genre. Le terme de genre est d'abord grammatical ; il renvoie alors au fait qu'un terme est féminin ou masculin. Il ne devient un concept qu'à partir du moment où la question des femmes

14. SEGALIN M., « Cultures populaires en France : dynamiques et appropriations », 1993, p. 51-73, [www.erudit.org/livre/CEFAN/1993-1/000358co.pdf], consulté le 18 janvier 2015.

15. DUPOIRIER E. (dir.), *Régions : la croisée des chemins*, Paris, éditions de la FNSP, 1998.

16. SIMON J.-F. et LE GALL L., « Modernité à l'imparfait. En Bretagne », *Ethnologie française*, n° 4, octobre 2012.

17. CASTELLS M., *Pouvoirs de l'identité, La société en réseaux*, vol. 2, Paris, Fayard, 1999.

18. *Ibid.*

dans les sciences sociales et humaines est devenue dans les années 1970 un objet de recherche à part entière. Il faut bien distinguer sexe et genre. Si le terme sexe distingue les femmes et les hommes, à partir de leurs caractéristiques biologiques, le terme genre, qui désigne le sexe social, distingue les femmes et les hommes à partir de leurs caractéristiques socioculturelles¹⁹. Mettre en avant le genre comme processus de construction sociale de la différence des sexes, c'est déconstruire le sexe comme unique fondement, biologique, de la différence entre le masculin et le féminin. C'est mettre en avant la part sociale et culturelle de cette différence. L'histoire et l'anthropologie ont bien mis en évidence la variabilité des définitions du masculin et du féminin selon les époques et les sociétés, permettant ainsi de rejeter tout déterminisme biologique et de souligner le caractère socialement construit de nombreuses différenciations entre hommes et femmes. On peut reprendre ici la définition du genre que donne Joan Scott dans la préface de son ouvrage *La citoyenne paradoxale*²⁰ : « Le genre est l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première mais il construit le sens de cette réalité. » C'est dire que le genre n'est pas seulement un produit de la socialisation qui conduit à intérioriser des rôles de sexe différenciés, c'est un principe d'organisation sociale. La plupart des sociétés se sont employées à marquer, sinon à accentuer les différences entre les sexes, transformant ainsi le sexe en genre et faisant de celui-ci un principe de catégorisation à travers lequel nous classons et interprétons toute réalité humaine. Principe de classement mais aussi de hiérarchisation sociale. L'argument biologique des différences universelles et indépassables entre le corps des femmes et celui des hommes a servi à naturaliser la position inférieure des femmes dans la société, à justifier leur subordination. Le concept de genre est donc multidimensionnel et s'organise autour de quatre idées dominantes²¹ : il désigne une construction sociale, il invite à traiter de la relation entre les femmes et les hommes et à tenir compte de leur hétérogénéité, il permet d'appréhender les relations entre les femmes

19. Certains auteurs considèrent que le genre produit la différence entre les sexes (DELPHY C., *Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2013 [2001, 2008]) alors que d'autres soulignent que c'est la sexualité – et notamment l'hétéronormativité – qui produit le genre, lequel fabrique le sexe (DORLIN E., *Sexe, genre et sexualités : introduction à la théorie féministe*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 2008). Enfin, pour Priscille Touraille, les sciences sociales doivent laisser le terme sexe aux sciences biologiques et n'utiliser que le concept de genre (« L'indistinction sexe et genre, ou l'erreur constructiviste », *Critique*, « Bodybuilding. L'évolution des corps », 2011, p. 87-99).

20. SCOTT W. J., *La citoyenne paradoxale. Les citoyennes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.

21. BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A. et REVILLARD A., *Introduction aux Gender studies, manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2008.

et les hommes comme un rapport de pouvoir et enfin, il est à l'intersection d'autres systèmes de pouvoir (classe, « race²² », âge...).

Le genre ne concerne pas seulement la famille ou le travail, voire leur articulation, mais aussi les sphères culturelle et politique. Les représentations jouent un rôle important dans la construction des attentes envers les femmes et les hommes, devenant parfois de véritables normes influençant, voire définissant les pratiques sociales. Le politique lui-même est genré, non seulement dans son personnel, mais aussi dans ce qui est reconnu comme politique ou pas. Ainsi, les luttes des femmes, qu'elles se réclament ou pas du féminisme, qu'elles soient quotidiennes ou collectives, sont souvent occultées dans la mémoire collective ou ne sont pas prises en compte dans les ouvrages historiques. Il est donc important de rappeler la mémoire de ces luttes qui jouent aussi un rôle essentiel dans la construction du genre, les identités personnelles et collectives.

Enfin, le rapport entre identité, régionale et de genre, est rarement pensé car, comme le signale Annie Junter dans ce livre, le rôle des femmes dans le développement et la politique est le plus souvent occulté, y compris en Bretagne. Pourtant, comme l'a développé Nira Yuval-Davis²³, on accorde généralement aux femmes quatre rôles bien ciblés, comme symboles des différences nationales (que l'on pense à Marianne, symbole de la France), comme reproductrices biologiques mais à l'intérieur des limites de la nation (devant donc éviter tout métissage), comme vectrices de la transmission de la culture et moins souvent comme productrices de la culture et enfin comme participantes aux luttes nationalistes. Nous nous demanderons quels types d'identités et de rôles ont été joués par les Bretonnes lors des deux derniers siècles. Leurs identités ont-elles été, pour reprendre la typologie de Castells, légitimantes, résistantes ou « projet » ? Cet auteur dit ainsi que le féminisme s'incarne dans « un projet pour vivre autrement en instaurant une société post-patriarcale²⁴ ».

Loin de tout substantialisme concernant la culture et l'identité bretonnes, loin également de tout différentialisme, la perspective adoptée dans cet ouvrage pour étudier le passé et le présent des femmes bretonnes est donc clairement constructiviste.

²². Le terme race n'est pas à prendre ici comme synonyme de différences biologiques radicales entre des groupes humains, interprétation dont la fausseté anthropologique a été démontrée, mais, à l'instar du genre, comme processus de classement et de hiérarchisation des groupes humains.

²³. YUVAL-DAVIS N., *Gender and Nation*, Londres, Sage, coll. « Politics and Culture series », 1997.

²⁴. Souligné par les auteures. CASTELLS M., *op. cit.* Il présente ainsi une typologie fort intéressante des différents mouvements féministes (p. 238).

Des spécificités ?

Une des questions qui sous-tend le présent ouvrage est celle de savoir si les femmes bretonnes ont développé, au fil du temps et de leurs expériences, des savoir-être et des savoir-faire singuliers. Une telle question renvoie à une représentation commune qui voudrait que les femmes bretonnes bénéficient traditionnellement, du fait de l'histoire et de la culture de la Bretagne, de responsabilités, voire de pouvoirs qu'elles n'auraient pas (ou pas eu) dans d'autres régions françaises. Pour résumer cette représentation, on parle de matriarcat breton.

Le matriarcat breton, une idée reçue qui est loin de faire l'unanimité

Quand on parle de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, on s'entend souvent répondre que la question ne se pose pas, puisque « en Bretagne, nous avons le matriarcat²⁵ ». Et chacun de chercher dans son expérience confirmation de l'existence de ce « matriarcat », qui convoquant l'image des femmes « qui portent la culotte » dans tel ou tel ménage du voisinage, qui rappelant l'exemple de telle « forte femme » dans l'entourage familial ou amical... C'est un discours très commun concernant notamment les femmes de marins ; elles passent fréquemment pour être des matriarches, qui exercent leur toute-puissance sur la vie familiale, « qui font le père et la mère » et assument l'essentiel des responsabilités familiales²⁶. Dans les années 1980, plusieurs ouvrages ont repris cette idée, lui donnant en quelque sorte une légitimité scientifique. Dans *Le matriarcat breton*²⁷, Agnès Audibert s'appuie notamment sur des tests effectués à partir de dessins d'enfants pour étayer l'idée d'une prévalence maternelle et féminine en Bretagne. En effet, les enfants bretons dessinent des mères plus grandes que les pères, à la différence des autres enfants français. Elle avance d'autres faits historiques ou littéraires, dont elle surestime quelque peu l'importance. Ainsi, elle déclare que les Bretonnes contribuent plus que dans d'autres régions à la vie politique, alors que le pourcentage de députées varie à cette époque entre 1 et 11 % selon les départements. L'ouvrage du psychiatre Philippe Carrer, *Le matriarcat psychologique des Bretons*²⁸, développe l'idée selon laquelle la fréquence de l'alcoolisme chez les hommes bretons serait à mettre en relation avec la toute-puissance de la mère, conjuguée à la perte de la langue maternelle, le breton. La conjonction de ces deux facteurs

25. Ce débat persiste par exemple sur le web : Visan Yfy Mab Floc'h 3, « Journée Internationale de la femme : la Bretagne est-elle féministe ? », 8 mars 2013, [<http://www.anamzer.com/?p=4186>].

26. GUICHARD-CLAUDIC Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan, 1999.

27. AUDIBERT A., *op. cit.*

28. CARRER P., *op. cit.*

empêcherait certains hommes de se développer, comme acteurs de la société et en tant que pères et non seulement comme géniteurs.

En qualité de sociologues, c'est peu de dire que nous n'adhérons pas à cette représentation. Reprenons la définition anthropologique du matriarcat donnée par Alfred Radcliffe-Brown : « Une société est dite matriarcale lorsque la descendance, l'héritage et la succession, se font selon la lignée des femmes, lorsque le mariage est matrilocal et lorsque l'autorité sur les enfants est exercée par les parents de la mère²⁹ » (en l'occurrence très souvent l'oncle paternel). Cette définition ne correspond pas à la place des femmes dans la société bretonne d'aujourd'hui non plus que dans celle d'hier, comme l'a montré Anne Guillou dans un ouvrage, au titre évocateur : *Pour en finir avec le matriarcat breton*³⁰. Le terme matriarcat, tel qu'il est utilisé dans le langage courant en Bretagne, évoque plutôt la place prédominante qu'auraient les femmes dans la vie familiale et sociale, l'importance des responsabilités qui leur incombent. Même cette idée d'une domination féminine dans la famille n'est partagée que par 29 % des Bretons interrogés par Ronan Le Coadic, alors que seuls 15 %, tous Finistériens, disent que c'est le cas chez eux³¹.

On peut faire l'hypothèse que le succès de l'expression tient à ce qu'elle constitue un stéréotype que, pour des raisons différentes, hommes et femmes se plaisent à mettre en avant.

Du côté des hommes, il s'agirait d'un terme-paraent, qui vient masquer l'existence d'inégalités entre femmes et hommes aussi importantes qu'ailleurs. Si l'on se reporte aux écrits des voyageurs du XIX^e siècle, on s'aperçoit qu'ils donnaient des femmes bretonnes une image peu valorisante : des femmes robustes, prématurément vieilles par la ribambelle d'enfants qu'elles mettaient au monde et par les lourdes tâches qu'elles étaient contraintes d'effectuer, des femmes au service de leur mari et des autres hommes de la maisonnée, qui mangeaient debout quand les autres étaient attablés, marchaient deux pas derrière leur mari dans la rue... Les folkloristes bretons ont voulu redresser cette image peu valorisante en soulignant que si les femmes bretonnes paraissent de l'extérieur asservies à la maternité et à leur mari, en réalité, elles jouissent de droits et de responsabilités insoupçonnés à première vue ; dans *Le cheval d'orgueil*³², Per Jakez Hélias ne dit pas autre chose. Finalement, aujourd'hui comme hier, la référence à un matriarcat breton utilise l'argument de la spécificité culturelle pour contrecarrer l'idée d'une infériorisation des femmes et/ou désamorcer le débat

29. RADCLIFFE-BROWN A., *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Les éditions de Minuit, 1968.

30. GUILLOU A., *Pour en finir avec le matriarcat breton. Essai sur la condition féminine*, Morlaix, Skol Vreizh, 2007.

31. LE COADIC R., *op. cit.*

32. HELIAS P.-J., *Le cheval d'orgueil*, Paris, Plon, coll. « Terres Humaines », 1975.

à ce sujet. Cette tactique est d'ailleurs utilisée dans d'autres contextes, aux Antilles par exemple³³.

Du côté des femmes, le thème du matriarcat peut également séduire, car il leur renvoie une image valorisante des responsabilités qu'elles exercent dans la sphère privée en même temps qu'il permet d'éviter de remettre en cause une vision complémentaire des sexes qui assigne chacun-e à une place genrée. Il faut cependant noter que cette représentation repose sur la glorification d'une image de la maternité et de la conjugalité qui ne recueille plus les suffrages de la jeune génération. Quelle est la jeune femme d'aujourd'hui qui voudrait que toute l'organisation de la famille repose sur elle ?

Ceci posé, on peut malgré tout se demander si l'histoire nous permet de repérer des spécificités dans la façon dont les femmes et les hommes de la région ont joué chacun leur partition, en fonction de la culture, du contexte socio-économique, de l'emprise de la religion et de maints autres facteurs et qui auraient contribué à accréditer cette thèse d'une femme bretonne forte et socialement reconnue. Notre propos suivra un fil chronologique mais traitera essentiellement de l'histoire économique et sociale récente, après une incursion très brève dans des périodes plus reculées, fondatrices du mythe.

La femme celte sous l'Antiquité et le Haut Moyen Âge

Si l'on se penche, très rapidement, sur la période fort reculée qui est évoquée par Jean Markale dans *La femme celte*³⁴, il semble que pendant la période de l'Antiquité et du Haut Moyen Âge, les femmes celtes étaient dans une situation beaucoup plus favorable que leurs consœurs romaines ou germaniques. À cette époque, les lois irlandaises garantissaient aux femmes de très nombreux droits, ce qui en faisait un système relativement égalitaire. Les femmes pouvaient être dirigeantes politiques, guerrières (mais ce n'était quand même pas la règle), médecins, juristes, poètes ou artisanes. Elles étaient protégées contre le harcèlement sexuel, la discrimination et le viol, elles pouvaient choisir leur conjoint (situation enviable à l'époque en Europe), avaient les mêmes droits que leurs conjoints en matière de divorce et pouvaient hériter de biens venant de leur famille en leur nom propre. Cependant, elles n'accédaient à aucune fonction sacerdotale ; les « druidesses » sont en effet une invention du XIX^e siècle romantique. Quant au paradis celte, il est peuplé de femmes et de jeunes filles, ce qui en fait une vision très masculine³⁵. C'est sans doute la christianisation et surtout

33. GAUTIER A. (dir.), « Antillaises », *Nouvelles questions féministes*, printemps 1985.

34. Paris, Payot, 1972.

35. MARTIN H., « Issues de la nuit des temps, les déesses mères », in A. CROIX et C. DOUARD (dir.), *Femmes de Bretagne. Images et histoire*, Rennes, Apogée/Presses universitaires de Rennes, 1998. p. 16.

le ralliement à l'Église romaine qui auront progressivement raison de ces mœurs égalitaires. Par ailleurs, cette situation relativement favorable aux femmes est attestée surtout en Irlande.

Dans la péninsule armoricaine, les preuves de l'existence d'un tel système égalitaire manquent. Une certaine égalité de droits et de devoirs est attestée pendant la période gauloise, mais l'arrivée des Bretons au v^e siècle se traduit par un affaiblissement de la position des femmes. Au ix^e siècle néanmoins, le *Cartulaire de Redon* rédigé par les moines de l'abbaye de Redon, témoigne de l'état du droit et des pratiques juridiques de l'aristocratie à l'époque de sa rédaction. Au fil des actes mentionnés, les femmes apparaissent comme pouvant hériter et devenir propriétaires et comme capables de faire usage de leurs biens, de les transmettre sans demander l'accord de leur époux. En tant qu'épouse, la femme est également associée à la gestion des affaires conjugales, son mari ne pouvant décider seul de l'usage des acquêts conjugaux. Ceci dit, relative égalité des sexes en matière de gestion des biens ne vaut pas matriarcat et il faut se garder de toute idéalisation concernant les relations entre les sexes à cette époque. Si les travaux des historiens mentionnent abondamment le rôle politique et social des *machtierns*³⁶, aristocrates locaux, des prêtres, des moines, des guerriers, des artisans, par contre leurs compagnes restent dans l'ombre au point que seuls 2 % de noms de femmes sont répertoriés³⁷.

D'ailleurs, la *Très ancienne coutume de Bretagne* de 1320, qui malgré son titre, diffuse les droits français et romains plus que bretons, déclare que si « le mari ne peut vendre ni aliéner les biens de sa femme... L'homme est le seigneur de la femme... Il peut la châtier, comme son enfant, si elle mésuse de sa liberté... Nulle femme ne sera tutesse ou juge³⁸ ». L'égalité entre époux a bien disparu.

Il n'est donc pas étonnant que l'historien Alain Croix conclue : « Étudiant le fonctionnement social dans la durée, l'historien ne trouve guère d'arguments pour justifier l'hypothèse d'une prévalence féminine bretonne. Jusqu'au milieu du xx^e siècle, les images reflètent la conception dominante de femmes plus objets que sujets de l'histoire³⁹. » On peut néanmoins souligner la variabilité des régimes de genre tout au long de la longue période brièvement présentée.

36. Terme pan-brittonique pour des aristocrates locaux jouant surtout un rôle de juges de paix (CASSARD J.-C., *La Bretagne des premiers siècles. Le haut-Moyen Âge*, Paris, éditions Jean-Paul Gisserot, 1994, p. 59).

37. *Ibid.*, p. 22 ; CASSARD J.-C., « La femme bretonne au haut-Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 93, n° 2, 1986, p. 127-153.

38. MARTIN H., « Les femmes du Moyen-Âge, entre symboles et réalités », in A. CROIX et C. DOUARD (dir.), *op. cit.*, p. 25-44.

39. GUYVARC'H D., « La fin du syndrome de Bécassine. De la libération à nos jours », in A. CROIX et C. DOUARD (dir.), *op. cit.*, p. 153-160, notamment p. 159.

Les femmes bretonnes pendant les Trente Glorieuses

Mais trouve-t-on autrement que sous forme de mythe des traces de ce passé ancien dans la réalité historique relativement proche que constitue la période des Trente Glorieuses⁴⁰, c'est cette période qui va de 1945 à 1975 au cours de laquelle le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) s'élève en moyenne à 5 % par an en France.

En Bretagne, la croissance de la productivité agricole et les perspectives d'emploi en ville se conjuguent pour provoquer un important exode rural. L'émigration n'est pas une réalité sociale nouvelle⁴¹. Pour importante qu'elle soit, elle ne constitue d'ailleurs pas le lot commun. Au sortir de la guerre, la part de la population active agricole reste importante en Bretagne. C'est plus du quart de la population qui y est occupée. À partir des années 1950, un courant moderniste s'impose, qui crée les conditions du changement. Les militants de la Jeunesse agricole catholique (JAC) ont joué un rôle fondamental à cet égard. Selon Vincent Flauraud, « aux congrès des années 1950, les Bretons représentaient entre 9 et 17 % du nombre de participants, à l'échelle du pays. Dans la région, les effectifs cumulés pour la période d'existence du mouvement pourraient avoir approché un cinquième de la population rurale au début des années 1960, avec des variations selon les niveaux de participation et la géographie politico-religieuse⁴² ».

L'action catholique sera prolongée au niveau syndical. Les militants de la JAC adhèrent nombreux au Cercle national des jeunes agriculteurs (CNJA) en 1954 et y défendent des idées avancées : il faut que l'État s'engage dans une politique foncière hardie et favorise la promotion d'une élite de jeunes agriculteurs capables de transformer les exploitations familiales en entreprises agricoles. Les lois d'orientation de 1960 et 1962 prônent le modèle socio-économique de l'exploitation familiale mise en valeur par deux unités de travail-homme, c'est-à-dire le couple. L'agrandissement de l'exploitation et sa modernisation devraient permettre aux agriculteurs d'accéder à la parité de revenus avec le reste de la société.

Les femmes ne sont pas étrangères à ce mouvement de modernisation. Déjà la JAC avait ouvert un espace d'expression aux jeunes femmes et permis l'autonomisation du jeune couple producteur, à travers notamment le thème de la séparation d'avec les parents, de la décohabitation. La cellule familiale est reconfigurée dans un esprit chrétien d'avant-garde. À la JAC,

40. Une expression que nous devons à Jean Fourastié. FOURASTIÉ J., *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.

41. « De 1891 à 1911, la Bretagne a connu 201 000 départs. De 1908 à 1911, 17994 femmes, dont 7937 bonnes, ont été secourues par l'œuvre des Gares parisiennes », GUYVARCH D., « Le mépris et le chagrin. De la belle époque à la Grande Guerre », in A. CROIX et C. DOUARD (dir.), *op. cit.*, p. 129.

42. FLAURAUD V., « Militantisme jaciste et engagement à gauche », *Parlement[s], revue d'histoire politique*, n° hors-série 10, 2014, p. 121-134.

les jeunes femmes rurales s'entraînent à prendre la parole, à lire, à analyser des textes. On sort de la figure silencieuse de la femme chrétienne, épouse/servante et d'abord mère. Les hommes et les femmes accèdent à des responsabilités reconnues, mais de nature différente. L'accent est mis sur le métier et la technique pour les hommes, sur la maternité et le travail d'assistance à l'époux pour les femmes. Les femmes sont associées au changement de mentalité qui va dans le sens du modernisme : endettement, investissement, productivité, profit. On se lance dans l'agriculture productiviste avec enthousiasme. Les femmes voient leur situation s'améliorer en matière de santé, de possibilité de scolariser plus longtemps les enfants, en matière de confort de l'habitat aussi (la décohabitation se traduit par la construction de la « maison neuve »). Les femmes ont joué leur rôle dans cette révolution agricole : à la traite, dans la tenue des livres comptables, dans la participation aux divers travaux de l'exploitation⁴³. Mais le cœur de la profession, ses groupements et syndicats, ses centres techniques, ses marchés où se négocient les débouchés sont essentiellement masculins. On est dans une conception complémentaire du couple. La participation de la femme d'agriculteur à l'exploitation, tout comme celle de la femme de commerçant ou d'artisan, est de contribuer à la survie de l'entreprise, qui est en même temps celle du ménage.

Progressivement, la technicisation du travail éloigne les femmes du travail agricole et les mères n'incitent pas leurs filles à rester à la terre.

Alors que le taux d'activité des femmes bretonnes baisse de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1962, il progresse fortement dans les décennies qui suivent. Les femmes trouvent à s'embaucher dans les emplois peu qualifiés de l'industrie taylorisée, par exemple chez Citroën à Rennes. Les emplois industriels se développent également dans l'habillement ou dans l'électronique. C'est ensuite l'industrie agro-alimentaire qui prend le relais et reste un employeur important de main-d'œuvre féminine, en particulier dans les petites communes. Par contre les conserveries, qui employaient traditionnellement une main-d'œuvre féminine, ferment une à une, surtout celles qui travaillaient le poisson.

Cependant, les emplois industriels, d'hier comme d'aujourd'hui, sont souvent sexués. Les hommes occupent l'essentiel des emplois ouvriers qualifiés, l'ouvrière est périphérique. Le développement de l'industrie entraîne dans son sillage celui des services : tourisme, secrétariat, éducation, santé, télécommunications, fonction publique... Entre 1962 et 1982, ce sont 214 000 emplois qui se créent dans le secteur tertiaire, et les femmes constituent une bonne moitié de ce nouveau salariat⁴⁴.

43. GUILLOU A., *Les femmes, la terre, l'argent : Guiclan en Léon*, Brasparts, éditions Beltan, 1990.

44. LE GUEN G., « La population active de la Bretagne. Vingt ans d'évolution (1962-1982) », *Noréis*, n° 128, 1985, p. 581-598.

Pendant la durée des Trente Glorieuses, on est dans une conception du travail où le salariat féminin est considéré comme complémentaire du salariat masculin. Le salaire féminin est considéré comme un salaire d'appoint. Les carrières féminines et masculines sont dissymétriques. Les priorités masculines et féminines sont définies différemment : la famille reste la priorité des femmes, l'investissement dans une activité professionnelle celle des hommes. Les femmes se retirent du marché du travail au fur et à mesure que leurs maris progressent dans la carrière, au moins le temps du maternage.

Peut-on voir là une spécificité bretonne autre que celle liée à son territoire et à ses activités ? Au cours de cette période, si « les Bretonnes ont vaincu le syndrome de Bécassine⁴⁵ », on peut dire aussi qu'elles se sont rapprochées des autres Françaises, abandonnant leur costume traditionnel et s'éloignant de la pratique du breton, deux symboles d'une société pauvre et jugée archaïque à laquelle les femmes bretonnes veulent échapper.

***De la fin des Trente Glorieuses à nos jours :
la « normalisation » de la Bretagne⁴⁶***

La fin des années 1960 et le début des années 1970 sont marqués par un regain de vitalité du mouvement féministe, qui conquiert la liberté de contraception et d'avortement, entre autres. Si dans les grandes villes bretonnes, certaines participent aux diverses sensibilités de ce mouvement (MLF, Planning familial...), les femmes bretonnes s'engagent en majorité très prudemment sur le sentier de ces nouvelles libertés. L'idéal de complémentarité du couple garde une forte emprise et rend difficile le fait de penser l'individuation des parcours. Il faut rappeler aussi l'attachement très fort de beaucoup aux valeurs chrétiennes qui ont rejeté la lutte des sexes comme auparavant la lutte des classes. Dans ce contexte, l'argument du matriarcat, qui exalte la puissance des mères, a une connotation rassurante. Pourquoi revendiquer si on a tout ?

Cependant, les modes de vie des populations bretonnes se sont normalisés à un point tel que la Bretagne qui, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, était considérée comme une terre de conservation d'usages anciens, est devenue une région objectivement marquée par la modernité. Du point de vue de l'activité économique, on a assisté à une diminution de l'emploi agricole et au développement du secteur tertiaire, au sein duquel l'emploi féminin va participer largement à l'essor du salariat. La société bretonne se sécularise également.

45. GUYVARC'H D., « La fin du syndrome de Bécassine. De la libération à nos jours », in A. CROIX et C. DOUARD (dir.), *op. cit.*, p. 153-160.

46. Est ici reprise une expression utilisée par Alain Even dans *Quels modes de vie demain en Bretagne ?*, rapport au conseil économique et social de Bretagne, janvier 2004.

Si l'on en croit Alain Even, « plusieurs évolutions témoignent des transformations qui se sont produites dans la vie de famille depuis une trentaine d'années comme le déclin du mariage, le recul de la famille dite "traditionnelle" (un couple marié avec ses enfants), le développement de nouvelles formes d'union (unions libres, Pacs...) et l'apparition de nouveaux types de familles (parents isolés, parentalité intégrant plusieurs divorces ou séparations, homoparentalité⁴⁷...) ». Dans la sphère familiale, différents indicateurs montrent une « normalisation » de la Bretagne. Par exemple, « les taux de fécondité convergent et la structure des familles est désormais très proche de la moyenne nationale avec notamment moins de familles nombreuses et plus de familles de un ou deux enfants⁴⁸ ».

Pour autant, la spécialisation des rôles féminins et masculins dans la sphère domestique n'a pas disparu, alors même que se développait l'activité professionnelle des femmes. « Le développement territorial de la Bretagne est alors porté par des édiles locaux préoccupés par des enjeux politiques et économiques que la division sexuelle des rôles sociaux réserve aux hommes⁴⁹. » En Bretagne comme dans le reste du pays, l'essor du travail féminin salarié s'est accompagné d'une plus grande égalité femmes-hommes dans de nombreux domaines comme le droit, la sexualité, l'éducation...

Ces évolutions ne se sont néanmoins pas traduites par une répartition plus égalitaire du travail domestique et familial, que les femmes continuent à assumer en majorité, même si les situations diffèrent suivant les couples. Il semble que plus le revenu féminin est important, plus la répartition est égalitaire ; à l'inverse, un faible niveau de qualification de la mère réduit la participation du père.

En Bretagne, depuis 1982, l'activité professionnelle des femmes, qui s'est développée à tous les âges, atteint 89 % de femmes actives chez les 25-54 ans, soit 4 points au-dessus de la moyenne provinciale⁵⁰. On est passé du modèle de l'activité féminine discontinuée, interrompue par la période de maternage, à un modèle de cumul, où les femmes assument simultanément leur activité professionnelle et leur activité parentale. Toutefois, l'accès à l'allocation parentale d'éducation dès le deuxième enfant conduit de nombreuses mères à arrêter de travailler pendant trois ans. Si l'on prend en compte le développement du travail à temps partiel, le temps de travail cumulé sur leur vie a diminué, ce qui augure mal de leurs futures retraites, d'autant que

⁴⁷. *Ibid.*, p. 10.

⁴⁸. *Ibid.* Dix ans, plus tard cette normalisation s'est poursuivie, même s'il y a un peu moins de divorces et de familles monoparentales en Bretagne. GRANGER R., « Le bilan démographique 2013 en Bretagne. Moins de naissances et plus de décès mais une croissance de la population toujours supérieure à la moyenne nationale », *INSEE Analyses Bretagne*, n° 2, juin 2014, 2 p.

⁴⁹. JUNTER A., dans ce livre.

⁵⁰. COJEAN S. et RIÉZOU G., « Hommes et femmes en Bretagne : des inégalités qui subsistent malgré quelques avancées », *INSEE Flash Bretagne*, n° 6, mars 2015, 2 p.

leurs salaires sont plus faibles. Le fossé se creuse désormais entre les femmes très qualifiées, maintenant une activité tout au long de la vie, et les autres. Les politiques familiales et de l'emploi ont donc induit à la fois la création d'un modèle de famille avec un apporteur de revenus et demi⁵¹ (et pas un comme autrefois, ni deux comme dans le modèle égalitaire nordique) et la diversification de la catégorie « femme ».

Si la population active a progressé vers plus de mixité, celle-ci n'est pas automatiquement synonyme de progression de l'égalité entre les sexes. Ainsi, en Bretagne, des inégalités subsistent dans le rapport à l'emploi et à la précarité sociale. En 2013, les salaires féminins restent inférieurs de 27 % aux salaires masculins et seulement 25 % des femmes travaillent en contrat à durée indéterminée à temps complet contre près de 45 % des hommes. 33 % des femmes travaillent à temps partiel contre 6 % des hommes ; elles constituent 80 % des salariés travaillant à temps réduit⁵². Cette inégalité de salaires est même plus forte qu'ailleurs.

Les tendances de fond que nous venons d'évoquer ne sont pas fondamentalement différentes de celles qui travaillent la société française et les autres pays européens. Il est difficile d'y percevoir une essence de la femme bretonne pas plus qu'une permanence de l'âme celte. Les Bretonnes et les Bretons, comme tous les êtres humains, sont façonnés par leur histoire, par leur activité, par les rapports qu'elles et ils entretiennent entre eux. Produit de leur histoire, les Bretonnes contribuent aussi à écrire cette histoire.

Une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire

Par rapport au livre, toujours indispensable, *Femmes de Bretagne*⁵³, écrit par des historiens, *Bretonnes* ? l'est par des historiennes, des littéraires, des sociologues, des politologues et une juriste. Alors que les historiens ont été obligés d'essayer de retrouver la vie des femmes à partir des regards masculins⁵⁴ tant les femmes ont laissé peu de traces dans les archives, les auteur-e-s du présent ouvrage ont, le plus souvent, eu un accès direct à la parole des femmes, par le biais d'entretiens ou de questionnaires. Même les deux historiennes ont mobilisé les archives judiciaires, où la parole des femmes transparait, bien que d'une façon souvent biaisée, ou des archives orales. L'approche est pluridisciplinaire, ce qui permet de bénéficier d'une diversité de perspectives et de méthodes d'analyse. La focale, variée, concerne différents niveaux : textes littéraires, individus, groupes, actions publiques. Elle porte dans une première partie sur les représentations des femmes

51. Soit un revenu apporté par l'homme et un revenu de complément apporté la conjointe.

52. *Ibid.*

53. CROIX A. et DOUARD C. (dir.), *op. cit.*

54. CROIX A., « Avant-propos », in A. CROIX et C. DOUARD (dir.), *op. cit.*, p. 5.

bretonnes et sur leurs pratiques sociales et dans une seconde partie sur l'espace de la cause des femmes.

L'ambition des quatorze chapitres de ce livre est d'apporter quelques réponses aux questions posées au début de l'introduction, que ce soit par rapport aux identifications de genre (Castells), de « bretonnité » (Simon, Le Coadic) ou du croisement entre les deux (Yuval-Davis).

On se demandera donc dans un premier temps quelles identités de genre sont préconisées, agies, revendiquées dans les différents contextes étudiés. Loin des clichés sur le matriarcat breton, les textes ne présentent pas des situations de pouvoir féminin, ne serait-ce que dans la famille. On trouve plutôt des invocations à la soumission ou, ce qui est mieux mais encore loin de l'égalité, des formes de complémentarité entre époux. Ainsi, les romanciers et poètes bretonnants étudiés par Nelly Blanchard et Mannaïg Thomas ont tendance à idéaliser les mères et la Vierge Marie tout en dénonçant la femme qui succomberait aux attraits de la modernité. Leurs textes sont plutôt des appels à la soumission, et l'on peut penser que s'ils étaient peu lus, ils ne devaient guère différer des sermons prononcés en chaire. Annick Le Douget soulève plutôt des situations de soumission sociale, liées au statut dominé de servantes, appuyé par la justice, qui condamne une femme qui a avorté mais pas le maître qui l'a forcée. Fanny Bugnon souligne l'instrumentalisation politique puis le silence concernant la candidature d'une ouvrière de la sardine. Kristell Grall évoque le harcèlement de rue, contre lequel les autorités ne veulent pas lutter, particulièrement à Brest. On peut espérer que la récente visibilité de cette question transforme la donne⁵⁵. Marie-Laure Deroff souligne les embarras des acteurs de la lutte contre les violences conjugales : la victime a tôt fait de devenir une incapable voire une mère maltraitante dès que les enfants entrent en jeu.

Le texte d'Yvonne Guichard-Claudic met plutôt en scène des situations de complémentarité économique entre époux, entre femmes de marins ou ouvrières, dont le travail n'est pas autant valorisé que celui de l'homme. Les évolutions existent mais elles sont bien lentes, avec par exemple seulement 5,92 % de femmes embarquées dans la marine marchande en 2008. Clémentine Comer montre des agricultrices souhaitant profiter des nouvelles opportunités politiques qui s'offrent à elles, notamment au niveau de la représentation, mais sans remettre en cause un modèle d'économie familiale reposant également sur la complémentarité entre les sexes. Elles ne sont pas globalement des agricultrices féministes même quand elles sont engagées syndicalement, sauf pour trois dirigeantes. Catherine Adam et Gaëlle Viollo analysent la transmission de la langue bretonne, en

⁵⁵. « Harcèlement de rue : "Quand on est une femme en France, on est seule" », *Le Monde*, 16 avril 2015, [http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/04/16/harcèlement-de-rue-quand-on-est-une-femme-en-france-on-est-seule_4617354_3224.html#UIXYDTPxhJdWpqsB.99].

soulignant que si quelques femmes ont décidé seules, certaines ont dû négocier durement. Le modèle familial engagé est ici celui du couple relationnel, plutôt égalitaire, mais pas celui d'une toute-puissance féminine. Les identités de genre mobilisées relèvent alors plutôt d'identités légitimantes, acceptées, d'épouses ou de mères.

Certains de ces articles mettent en avant des identités résistantes, par rapport aux rapports sociaux de classe dans le cas des servantes du XIX^e siècle ou des identités de genre pour les militantes dans le secteur maritime ou l'agriculture, mais il s'agit alors de faire reconnaître la complémentarité des époux par le statut.

Qu'en est-il des militant-e-s engagé-e-s dans la lutte pour accéder à la liberté de procréation ou à la parité politique ? S'agit-il simplement de refuser un ordre injuste ou y a-t-il un projet de remise en question plus fondamental ? À Rennes, alors que les militants d'extrême gauche revendiquent une égalité sociale, les militantes développent une identité « projet » de remise en question du genre après le vote de la loi Veil. Il en est de même des militantes brestoises et bretonnes, étudiées respectivement par Brigitte Millet, par Nicole Roux et par Annie Junter, lesquelles constituent des coalitions pour mettre en œuvre les accords de Pékin en Bretagne. C'est dans la lutte, comme le souligne Manuel Castells, que les identités se transforment et se radicalisent. En revanche, du côté des élues municipales examinées par Nicole Roux, souvent confrontées au maintien de la division sexuelle du travail, y compris dans les conseils municipaux, voire à une franche hostilité, l'identité projetée est moins claire. S'agit-il pour elles de se saisir d'une opportunité politique et d'utiliser la féminité comme une ressource ou visent-elles à transformer les assignations genrées ?

Le croisement entre genre et bretonnité semble évident dans les deux premiers chapitres. Les Bretonnes y ont une identité, pensée, perçue comme différente de celle des Françaises, même si les caractéristiques des Bretonnes sont presque contradictoires selon qu'elles sont mises en scène par Auguste Dupouy, dont les textes sont analysés par Éric David ou par les romanciers et poètes bretonnants étudiés par Nelly Blanchard et Mannaïg Thomas. Elles y sont néanmoins les symboles de la Bretagne même. Seuls les romanciers bretons, généralement religieux, les voient avant tout comme des reproductrices biologiques mais aussi culturelles, dans ce cas d'une Bretagne assimilée à la religion catholique. La question de la bretonnité n'est pas posée pour les servantes de ferme : c'est l'époque d'ailleurs où l'on ne sentait pas Bretonne mais d'un « pays », Bigoudène ou Léonarde⁵⁶. Arlette Gautier et Alexandra Filhon montrent qu'en revanche, alors que la plupart des marqueurs identitaires (vêtements, coiffes, langue) ont disparu, une forte proportion de Bretonnes du XXI^e siècle se sentent attachées à la région, mais

56. SEGALÉN M., *op. cit.*

à peine plus lorsqu'elles y sont nées que lorsqu'elles y ont déménagé, et sans marquer de différence avec les hommes bretons. Elles sont peu nombreuses cependant à avoir des pratiques culturelles spécifiques, qui relèvent plutôt de minorités agissantes. Elles sont nombreuses cependant à lire une presse régionale qui ne cesse d'évoquer, voire de promouvoir, l'existence d'une identité régionale. Il faut souligner que la volonté de transmettre la langue bretonne étudiée par Catherine Adam et Gaëlle Violo est parfois, mais pas toujours, un signe d'attachement à la bretonnité. Elle peut être simplement la volonté de développer certaines capacités cognitives ou de profiter d'une petite structure éducative. En revanche, toutes les actrices mobilisées dans un projet collectif transformateur des identités de genre clament leur fierté d'appartenir à un espace actif en faveur de l'égalité.

Si l'on reprend les quatre rôles assignés aux femmes selon Nira Yuval-Davis⁵⁷, la littérature du XIX^e et début XX^e siècles fait des Bretonnes le symbole de la bretonnité. Par contre, dans la deuxième moitié du XX^e et au XXI^e siècle, elles ne se sentent plus investies du rôle de reproductrices biologiques, voire s'y opposent fermement⁵⁸, elles semblent peu impliquées dans les luttes nationalistes et leur mobilisation dans la transmission culturelle est assez faible. En revanche, leur rôle dans la production culturelle se développe. Quant à la fierté d'être bretonne, elle est bien présente, notamment pour les militantes qui cherchent une amélioration ou une transformation des rôles de genre. La fierté ne porte pas alors sur un supposé matriarcat mais sur la capacité collective à transformer des relations inégalitaires.

57. YUVAL-DAVIS N., *Gender and Nation*, Londres, Sage, coll. « Politics and Culture series », 1997.

58. Voir les chapitres de Brigitte Millet, Patricia Godard et Lydie Porée dans cet ouvrage.